

AB

*SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
AU CAPITAL DE 100,00 €
48 route Nationale
59440 MARBAIX*

En cours d'immatriculation

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 MAI 2024**

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le vingt-et-un mai, les associés de la société « AB », Société civile immobilière au capital de 100,00 euros divisé en 100 parts sociales de 1 euro chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège de la Société sur convocation de la Gérance.

Sont présents ou représentés :

- **Madame Aurore BAUDRY**, à concurrence de 40 parts,
Numérotées de 1 à 40, Ci,..... 40 parts
- **Monsieur Tony ANDRIES**, à concurrence de 40 parts,
Numérotées de 41 à 80, Ci,..... 40 parts
- **La société A.T.**, à concurrence de 20 parts,
Numérotées de 81 à 100, Ci,..... 20 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 100 parts

Les associés présents ou représentés possédant la majorité requise, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur Tony ANDRIES, associé.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions proposées,

Puis, le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination des premiers gérants de la Société,
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes, qui sont à l'ordre du jour :

RESOLUTION PREALABLE

L'Assemblée Générale, réunissant la totalité des parts sociales, reconnaît et déclare, que c'est en plein accord avec chacun des associés, que les règles de convocations écrites des associés n'ont pas été observées, en donne décharge et ratifie la convocation verbale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

PREMIERE RESOLUTION – NOMINATION DES GERANTS

L'assemblée générale ordinaire décide de nommer, en qualité de premier Président de la société, pour une durée non limitée :

- (1) Madame Aurore BAUDRY,**
Née le 14 juin 1986 à AULNOYE-AYMERIES,
Demeurant 48 route Nationale à MARBAIX (59440)

- (2) Monsieur Tony ANDRIES,**
Né le 15 mars 1985 à AVESNES-SUR-HELPE,
Demeurant 48 route Nationale à MARBAIX (59440)

Ils exerceront leurs fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Ils seront investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et par les statuts aux associés.

Ils représenteront la Société dans ses rapports avec les tiers.

Madame BAUDRY et Monsieur ANDRIES, à ce présents et intervenant, acceptent leurs fonctions et déclarent qu'ils ne sont frappés d'aucune mesure ou incapacité susceptible de leur en interdire l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

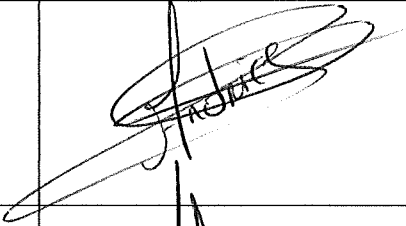
DEUXIEME RESOLUTION – POUVOIRS

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Puis personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés.

Monsieur Tony ANDRIES Président de séance Associé	
Madame Aurore BAUDRY Associée	
A.T. Représentée par Monsieur Tony ANDRIES Associée	